

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU LUNDI 02 SEPTEMBRE 2013**

*Date de convocation : 29 août 2013*

*Date d'affichage : 09 septembre 2013*

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil treize, le lundi 02 septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

**Etaient présents :**

Messieurs Jean-Marie LEBEHOT Maire adjoint, Jackie JOUANNE Maire adjoint, Daniel VILLECHALANE, Michel LEGOUPIL, François OSMOND, Daniel OSMOND, Mesdames Marie-Laure NOËL, Maryvonne LEFRANÇOIS, Monsieur Philippe FEUFEU, et Madame Claude CARAU COUVREUR.

**Excusé :** Monsieur Étienne VIARD, Maire. **Absents :** Monsieur Jean-François MORIN, Madame Élodie RENAUDIN, Messieurs Louis VENUTO et Jean-Luc SIMON

**Secrétaire de séance :** Monsieur François OSMOND.

Monsieur Étienne VIARD, Maire, étant empêché, Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire adjoint, préside la séance.

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT donne lecture du procès-verbal de séance du 01/07/2013 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour**

1. Décision sur devis :

- Eclairage public du Montmireil.
- Effacement réseau France Télécom au Montmireil.
- Ossuaire pour le cimetière.
- Signalétique.

2. Tarifs cantine et garderie.

3. Prévisions rentrée scolaire.

4. Bilan CLSH.

5. Demande d'assistance technique pour divers projets.

6. Concours des maisons fleuries :

- Montant des prix.
- Date de remise des prix.

7. Questions diverses.

**I - DÉCISION SUR DEVIS****Éclairage public au Montmireil**

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT présente au conseil deux devis, l'un de l'entreprise ALLEZ et C<sup>ie</sup> d'un montant de 6490.00 € HT, le second de l'entreprise Eiffage Basse-Normandie d'un montant de 8318.00 € HT, pour le renouvellement de l'éclairage public suite à l'effacement des réseaux aériens (électrique et France télécom). Les travaux consistent en la fourniture et la pose de 4 candélabres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise ALLEZ et C<sup>ie</sup> pour un montant de 6490.00 € HT.

**Effacement du réseau France Télécom au Montmireil**

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT présente aux conseillers les dernières estimations pour l'effacement du réseau de télécommunication secteur du Montmireil (APS 2012.09.095.36).

La participation de la commune pour la confection du génie civil du réseau téléphonique est estimée à 23800 € TTC, à laquelle il convient d'ajouter la participation relative aux travaux de câblage, (18% du montant soit 1366.39 € HT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la réalisation de l'effacement des réseaux de télécommunication
- autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer au nom de la commune la convention de câblage France télécom et toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT tient à préciser que le montant du coût du câblage s'élève à 9758.40 € HT pour France télécom, la participation de la commune s'élève à 1366.39 € HT.

**OSSUAIRE POUR LE CIMETIÈRE COMMUNAL**

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT informe le conseil de la nécessité de créer un deuxième ossuaire, le premier étant comble suite aux exhumations des restes post-mortem des sépultures abandonnées et à leur transfert dans l'ossuaire existant.

Il présente deux devis au conseil, pour la création d'un ossuaire (pose et fourniture), l'un de l'entreprise DESFRICHES (ossuaire de 4.72 m<sup>3</sup>) d'un montant de 1496.66 € HT, et l'autre de l'entreprise PLESSIS (ossuaire de 4.5 m<sup>3</sup>) d'un montant de 1398.00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise PLESSIS d'un montant de 1398.00 € HT pour la création d'un ossuaire de 4.5 m<sup>3</sup>.

**SIGNALÉTIQUE**

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT rappelle au conseil que 22 000 € ont été inscrits au budget 2013 pour poursuivre le changement de la signalétique.

Le projet consiste à mettre en place de nouveaux panneaux de rue et remplacer la numérotation des habitations. Un spécimen de cette signalétique (*aluminium laqué couleur gris RAL 7016 et texte Blanc police Helvetica*) avait été posé rue Claude Monet l'an passé et validé par le CM.

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT présente au conseil un devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD d'un montant de 11 463 € HT pour la fourniture de :

- 43 panneaux de rue (fixation sur mâts)

- 14 panneaux de rues + logo sans issue (fixation sur mâts)
- 18 plaques de rue (à coller sur support type habitation)
- 613 numéros de rue
- 53 mâts alu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'offre de l'entreprise SIGNAUX GIROD d'un montant de 11463.00 € HT pour la fourniture de la nouvelle signalétique. Des ajustements en quantité sont à envisager en fonction des situations rencontrées (ex. rue de la pommeraie) sur le terrain.

Il est convenu que le personnel communal assurera la pose complète de cette signalétique. Les modalités seront à préciser ultérieurement (pose des numéros ou plaques, collage, etc.)

## II - TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT rappelle aux conseillers les tarifs actuels de cantine et de garderie : 1 repas forfait 4 jours 3.80 €, 1 repas forfait 3 jours 3.95 €, 1 repas forfait 2 jours 4.10 €, 1 repas occasionnel 4.30 €, frais de surveillance le midi 0.29 €, heure de garderie 1.38 €, heure d'aide aux devoirs 1.64 €, goûter 0.38 €. Il précise que les abonnements aux divers forfaits ont fait l'objet d'une annualisation sur 10 mois pour la facturation.

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT propose au conseil d'augmenter le tarif des services comme suit : heure de garderie 1.40 €, aide aux devoirs 1.65 €, goûter 0.40 € et frais de surveillance le midi 0.30 €, et de maintenir le prix du repas pour chaque formule.

Facturation cantine en fonction du forfait semaine - Canisy	Forfait 4J	Forfait 3J	Forfait 2J
total jours	140	105	70
prix unitaire repas	3,80 €	3,95 €	4,10 €
total repas	532.00 €	414.75 €	287.00 €
frais surveillance (0,30€ par jour)	42.00 €	31.50 €	2100 €
total Facturé à l'année	574.00 €	446.25 €	308.00 €
<b>soit par mois (base 10 mois)</b>	<b>57.40 €</b>	<b>44.63 €</b>	<b>30.80 €</b>

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide de fixer les tarifs tel que proposé, à compter du 03/09/2013.

## III - PRÉVISIONS RENTRÉE SCOLAIRE

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT annonce les effectifs pour la rentrée scolaire 2013 2014 : 4 élèves en TPS, 23 élèves en PS, 17 élèves en MS, 19 élèves en GS, 17 élèves en CP, 18 élèves CE1, 20 élèves en CE2, 16 élèves en CM1, et 18 élèves en CM2 ; il précise que 3 classes ont des doubles niveaux : CE1 CE2, CE2 CM1, et CM1 CM2.

Il informe le conseil que les travaux de restructuration du collège sont terminés ; la demi-pension compte une nouvelle cuisine et deux salles de restauration bien agencées ; Les enfants

de l'école primaire seront donc accueillis dans une nouvelle salle. Une visite sera prochainement organisée.

Il informe le conseil que Madame Christine DORÉE est en arrêt maladie, et ne peut assurer la reprise, elle sera remplacée par Madame Graziella HARDEL et Madame Francine BURNEL.

#### **IV - BILAN CLSH**

Le centre de loisirs LELAN a fonctionné pendant quatre semaines du 07 juillet au 02 août 2013, 51 enfants ont fréquenté le centre la 1<sup>e</sup> semaine, 54 enfants la 2<sup>e</sup> semaine, 45 enfants la 3<sup>e</sup> semaine, et 33 enfants la 4<sup>e</sup> semaine. L'équipe d'animation comptait une directrice, quatre animateurs titulaires, et deux animateurs stagiaires. Les parents et les enfants sont satisfaits du CLSH. Le bilan financier provisoire est satisfaisant : 12 923 € de dépenses, 16 254 € de recettes. JM LEBEHOT précise que cet « excédent » va permettre de financer le déficit du mercredi.

Le centre devrait ouvrir le mercredi pendant la période scolaire, et ce dès le mercredi 11 septembre 2013.

#### **V - DEMANDE D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR DIVERS PROJETS**

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT informe le conseil que Monsieur le Maire a demandé au service du Conseil général en quoi consistait l'aide technique aux collectivités et quel en était le coût. Monsieur ADAM, responsable de l'agence technique départementale du Centre Manche, lui a répondu que ses services réalisaient des avant-projets sommaires pour évaluer la faisabilité des projets et aider les collectivités à la prise de décision ; il propose un crédit d'études de 30 heures pour un montant de 1500.00 € HT.

Les divers projets d'étude sont :

- Le cheminement piéton entre le bourg de Canisy et le village de la Perelle ;
- Le cheminement piéton entre Bouchefontaine et le Montmireil ;
- L'aménagement de la voirie du Montmireil ;
- L'aménagement de l'entrée / sortie du parking devant la pharmacie.

Après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal décide de solliciter l'aide technique aux collectivités pour un montant de 1500.00 € HT correspondant à un crédit d'études de 30 heures.

#### **VI - CONCOURS DES MAISONS FLEURIES**

Madame Claude CARAU COUVREUR informe le conseil que 9 participants se sont inscrits au concours des Maisons Fleuries : 4 dans la catégorie balcon, fenêtre visible de la rue, et 5 dans la catégorie maison avec jardin.

Le budget voté est de 400 €. Après discussion sur le montant et la nature du prix à remettre aux lauréats, deux propositions sont soumises au conseil :

- Proposition 1 : récompenser les trois premiers de chaque catégorie (1<sup>e</sup> prix : 60€, 2<sup>e</sup> prix : 50€ et 3<sup>e</sup> prix : 30€) et d'attribuer la somme de 15 € à chaque participant non primé ;
- Proposition 2 : récompenser les trois premiers prix de chaque catégorie (montant moindre) et remettre une plante à chaque participant.

Ces propositions sont soumises au vote : 5 pour la proposition 1 ; 3 pour la proposition 2 ; 2 abstentions.

La proposition 1 est retenue à savoir récompenser les trois premiers de chaque catégorie (1<sup>e</sup> prix : 60€, 2<sup>e</sup> prix : 50€ et 3<sup>e</sup> prix : 30€) et d'attribuer la somme de 15 € à chaque participant non primé.

La remise des prix aura lieu le **jeudi 26 septembre** à 18h30 à la mairie.

## **VII - QUESTIONS DIVERSES**

### **Reliure des registres d'état civil**

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT informe le conseil de la nécessité de relier nos registres d'état civil tous les dix ans ; il propose un devis de l'Atelier de reliure Corinne Février (entreprise ayant réalisé antérieurement ce travail sur nos registres) pour la reliure de deux registres (soit deux décennies) d'un montant de 360.90 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité.

### **Médaille d'honneur régionale, départementale et communale**

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT informe le conseil que Monsieur le Préfet a attribué la médaille d'or à Monsieur le Maire et la médaille d'argent à lui-même.

### **Repas des cheveux blancs**

Le repas des cheveux blancs aura lieu le dimanche 27 octobre prochain.

### **Eclairage public rue de la Pommeraie**

Monsieur Philippe FEUFEU s'interroge sur la forme que prendra l'autorisation des riverains de la rue de la Pommeraie à éventuellement implanter un candélabre sur leur terrain privé. Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT précise qu'il est possible que techniquement, on ne puisse pas faire autrement que d'implanter le candélabre sur un espace privé et qu'il conviendra de trouver un accord sans contreparties.

### **Incivilité**

Madame Claude CARAU COUVREUR signale que certains riverains de la rue Éléonore de Faudoas, quelque peu indécents, ont déversé leur déchet vert dans la Vieille Rue, alors que le chemin venait juste d'être nettoyé.

### **Ruissellement des eaux du chemin Vérité**

Monsieur François OSMOND informe le conseil que M. Dominique HUE l'a sollicité pour que la commune pose un décanteur devant la buse afin de recueillir les cailloux qui descendent le

chemin par temps de pluie. Le conseil accepte que le personnel communal réalise un décanteur, au minimum situé 50 cm en-dessous du niveau de la buse.

Monsieur François OSMOND demande quelle solution avait été trouvée suite à l'inondation du bas de la rue Saint Pierre / pré au renard.

Michel LEGOUPIL propose qu'en cas de forte pluie (suite à un orage par ex.) on demande aux employés communaux, à l'issue des intempéries, de parcourir la commune afin d'aller déboucher les zones sensibles (buses, regard, etc.)

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.

Le Maire adjoint,

les membres du conseil municipal,